

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – SEPTEMBRE / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sophie Fasciano 159953	2025-02-01(E)	M ^e Patrick de Niverville Président M ^e Benoit Loyer Membre Mme Linda Collin Membre	8-9-15 au 17, 21 au 23 septembre 2026 À 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession dans le cadre du traitement de neuf (9) dossiers de réclamation. À 10 reprises, recommander et/ou demander l'émission de paiements totalisant approximativement 1 693 281 \$ alors que ces paiements n'étaient pas requis et/ou justifiés. À 8 reprises, ne pas consigner dans ses notes au dossier plusieurs éléments et/ou interventions, reliés à deux entrepreneurs. Induire les assurés en erreur en leur fournissant des informations inexactes. À 2 reprises, ne pas fournir aux assurés les explications nécessaires. Ne pas respecter la confidentialité des renseignements personnels de l'assuré. Entraver le travail de la syndique adjointe.	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – SEPTEMBRE / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Alain El Khanssa 251082	2026-03-02(C)	M ^e Patrick de Niverville Président Mme Martyne Lavoie Membre M. Philippe Jones Membre	29, (30 septembre et le 1 ^{er} octobre 2026 provisoirement) À 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca ou comitediscipline@chambresf.com	Agir de façon négligente dans l'exécution du mandat confié. Agir de façon malhonnête ou négligente ou faire une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur ou participer à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document qu'il sait être faux. Négliger sa tenue de dossier. Omettre d'informer son client. Induire en erreur son client.	Culpabilité et sanction
Louis Philippe Simard 241047	CD00-1591	M ^e Madeleine Lemieux Présidente suppléante M. Jean-Michel Bergot, Membre Ndangbany Mabolia, Membre	2 septembre 2026 à 09h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : comitediscipline@chambresf.com	Fournir de faux renseignements à l'assureur Falsification ou contrefaçon de signature Opération non autorisée Rabais de prime	Culpabilité et sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – SEPTEMBRE / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Simon Dion 179241	CD00-1584	M ^e Daniel Fabien Président suppléant M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin., Membre M. Marc Binette, Pl. Fin, Membre	10 septembre 2026 à 09h30 11 septembre 2026 à 09h30	Chambre de l'assurance 2000, McGill College Montréal (Québec) H3A 3H3 Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : comitediscipline@chambresf.com	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité